

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, DEMIGNEUX, GENET, PRESLE, KARGUL, LE ROUX, MONTLOY, MOOS, et REBUT
Mesdames CACHAT et MONTBROUSSOUS

Absent excusé : Madame DANSARD (pouvoir de vote à Monsieur MOOS)
Madame CHIRON (pouvoir de vote à Madame MONTBROUSSOUS)

Secrétaire de séance : Madame MONTBROUSSOUS

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 3 avril 2023
- Admission en non-valeurs de créances irrécouvrables
- Renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un emplacement avec SFR FIBRE
- Demande de subvention à la Région : dossier alerte intrusion (PPMS)
- Fiscalité SYBA

Budget commune :

- Approbation du compte de gestion de 2022
- Approbation du compte administratif de 2022
- Affectation du résultat de 2022

- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 3 avril est adopté à l'unanimité après l'ajout des demandes de modification concernant les intitulés de projets sur le budget en section investissement. Plusieurs projets font bien l'objet d'études de faisabilités pour présentation au Conseil Municipal.

2 – ADMISSION EN NON-VALEURS DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur Le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des titres suivants :

Montant total à provisionner (calcul au taux de 15% : 211,98)

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIERE ACTION	C/491x	C/496x
FERREL CHOMAT Magali	T-7	19/01/2018	4146	157,79	SATD bancaire négative- 07/11/22	22,92	0,00
FERREL CHOMAT Magali	T-18	05/02/2018	4146	336,02	SATD bancaire négative- 07/11/22	50,40	0,00
FERREL CHOMAT Magali	T-42	06/03/2018	4146	336,02	SATD bancaire négative- 07/11/22	50,40	0,00
FERREL CHOMAT Magali	T-86	30/04/2018	4146	16,78	SATD bancaire négative- 07/11/22	2,52	0,00
FERREL CHOMAT Magali	T-110	28/05/2019	4146	240,44	SATD bancaire négative- 07/11/22	36,07	0,00
FERREL CHOMAT Magali	T-167	30/07/2019	4146	331,15	SATD bancaire négative- 07/11/22	49,67	0,00
					Total à provisionner	211,98	

Par conséquent, le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Admet en non-valeur les créances dont le détail figure dans le tableau ci-dessus,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors du vote du budget primitif 2023 au compte 6817

3 – RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT AVEC SFR FIBRE

Monsieur le Maire informe que la commune avait mis à la disposition de SFR FIBRE SAS un emplacement d'une superficie de 350 m² située à Montézain (parcelle B 962) afin d'y implanter un local technique hébergeant des installations techniques et des antennes de réception.

Une convention de mise à disposition précisant les conditions de l'occupation a été signée le 21 septembre 2020.

Il informe également que l'EPARI a décidé par délibération du comité syndical du 20 octobre 2022 de résilier de manière anticipée la convention de concession de service public du 3 juillet 1995 conclue avec la société Rhône Vision Câble devenue SFR Fibre SAS et de procéder à la cession du réseau.

Cette résiliation anticipée sera effective à la date du 26 octobre 2023. Cette décision a pour conséquence de rendre caduque la convention entre la commune et SFR Fibre SAS, cette dernière étant conclue en qualité de délégataire de service par SFR Fibre SAS.

Une nouvelle convention est donc nécessaire qui rendra caduque la convention du 21 septembre 2020.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention et demande aux membres de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec SFR FIBRE SAS et annexée à la présente délibération.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION : DOSSIER ALERTE INTRUSION (PPMS)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de son plan de sécurisation des écoles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'attribuer aux communes - dans la limite d'un dossier par commune - une subvention concernant le dispositif « Pack école » fixée à un maximum de 50 % d'une dépense subventionnable HT avec un plafond maximum pour les dispositifs d'alerte anti-intrusion dans le cadre des PPMS à 5 000 €.

La commune souhaite profiter de cette subvention pour équiper le groupe scolaire Jean-Michel GUY d'un dispositif alerte anti-intrusion.

Monsieur le Maire présente un devis relatif à l'installation d'un équipement PPMS : alerte transmise en interne par la société E-TECH SYSTEMES pour un montant de 4 160 € HT.

Il demande aux membres de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un dispositif alerte anti-intrusion pour un montant de 4 160 € HT.
- Précise que la somme a été inscrite au BP 2023
- Mandante Monsieur le Maire pour solliciter une subvention « Pack école auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et pour signer tous documents relatifs à cette aide.

**5 – FISCALISATION ET BUDGETISATION DES TRAVAUX DE LA NOUE DE STOCKAGE
(Bassin de rétention)**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'implantation d'un bassin de rétention. Les travaux sont estimés à 90 000 €. Une partie des travaux a été budgétisée dans le budget primitif 2023 pour 40 000 €. Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) prend en charge 50 000 € par emprunts sur 15 ans et fait payer les investissements dont les études, cette somme, peut être soit budgétisée, c'est-à-dire réglées directement par la commune après inscription au budget, soit fiscalisées c'est-à-dire payées directement par les contribuables en même temps que les impôts locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Précise que la somme de 40 000 € a été inscrite au BP 2023
- Décide que la contribution du SIBA de 50 000 € soit fiscalisée

6 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier du SGC de Villefranche S/S, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022 qui se présente comme suit par section :

	Investissement	fonctionnement
• résultat de clôture de l'exercice 2022	849 033.05 €	288 329 .99 €
• résultats cumulés de l'exercice 2022	754 141.92€	552 042.06 €

Ces résultats sont identiques au compte administratif 2022 de la commune.

7 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE 2022

Monsieur DEMIGNEUX, secrétaire de séance, présente au conseil municipal le compte administratif du budget commune établi pour l'exercice 2022. **Monsieur le Maire s'étant retiré durant le vote,**

	Investissement	fonctionnement
Recettes	1 239 814.89 €	1 120 123.57 €
Dépenses	390 781.84 €	831 793.58 €
• résultat de l'exercice de 2022	+ 849 033.05 €	+ 288 329.99 €
Résultats cumulés de l'exercice 2022	+ 754 141.92 €	+ 552 042.06 €

➤ Restes à réaliser 2022 en section investissement

- Dépenses 683 231.71 €
- Recettes 50 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2022 dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2022 du Trésorier.

Et dit que la reprise anticipée des résultats ci-dessus a été voté par délibération n° 2023-08 du 3 avril 2023, relative au budget primitif 2023.

Questions diverses :

Compte à terme:

En ce qui concerne ce possible placement auprès de l'Etat de fonds disponibles. Monsieur Le Maire apporte quelques éclaircissements. Ces placements ne peuvent se faire qu'auprès du SGC de Villefranche dont dépend la commune, il peut se faire sous conditions très précises de l'origine des fonds et avec un taux maximum de 3 %. Notre conseiller au SGC nous communique un taux plutôt de l'ordre de 0.5 à 1% ; les disponibilités financières ayant pour destination la création de projets d'investissements. cette démarche pose un problème de déontologie, en effet, il se pose la question de réaliser un emprunt pour la réhabilitation de la S.A.R. alors que la commune aurait des fonds disponibles. D'autre part, l'Etat rappelle qu'une commune n'a pas vocation à placement, elle ne prélève pas des impôts pour ensuite effectuer des placements de disponibilités financières, le but étant d'investir pour la collectivité. De plus, les intérêts seraient des recettes de fonctionnement ce qui pourrait conduire l'Etat à une réflexion sur l'aide par dotations. Des projets pour l'utilisation des fonds issus de la vente des murs du 100 rue du centre sont bien fléchés par le Conseil Municipal.

Réhabilitation SAR :

Après réception de la salle d'animation, il conviendra de réaliser 1 à 2 fois par an le nettoyage des fenêtres et baies vitrées. Un devis a été demandé à un administré de la commune qui a une entreprise de nettoyage. Le devis de nettoyage de 12 vitres est validé ainsi qu'une ou deux interventions par an.

Il est également acté le nettoyage de la verrière de l'école et le nettoyage de la baie vitrée du préau de l'école . Monsieur Le Maire va demander un devis pour le nettoyage des vitres de la salle d'évolution.

Ecole :

Chrystelle CACHAT indique la reprise de l'école s'est faite ce jour et qu'il n'y a rien de particulier. Monsieur Le Maire a fait parvenir à l'ensemble du Conseil un courrier de notre Député Alexandre PORTIER. Ce dernier expliquant se battre contre les fermetures de classe. Monsieur Le Maire évoque également l'augmentation du prix des repas scolaires sur certaines communes du secteur.

La directrice de l'école, Magali Davin a communiqué au Conseil le projet des enseignants de nommer les classes de l'école par le nom de personnes qui ont compté pour Marcy. Les élèves ont commencé à travailler sur ce sujet. Proposition de cérémonie associée et plaque commémorative.

Après concertation et échanges de point de vue, le conseil municipal salue ce projet pédagogique mais précise ne pas être engagé sur ce choix qui appartiendra à l'école.

Parcelle Montezain :

Dans le cadre des Orientations d'Aménagement programmées, la parcelle appartenant à la commune sur le secteur de Montezain nécessite une étude.

Monsieur Le Maire a envoyé un courriel à 5 potentiels acquéreurs afin d'obtenir de leur part des propositions : Coquillat Century 21, Thierry Meynard, Mr Migneau Pascal, Florent Prevost et SEFI. Monsieur Le Maire présente une 1^{ère} proposition reçue de SEFI.

Le Conseil Municipal est en attente d'autres propositions.

Nicolas CHEMINADE s'interroge sur la suite lorsque toutes les OAP auront été réalisées. Monsieur Le Maire présente alors la carte du PLU et les terrains qui pourraient être utilisés dans le cadre de futurs OAP lors d'une future réalisation de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Maisons d'Assistants Maternels :

Monsieur Le Maire a souvent été sollicité par des administrés concernant la difficulté de trouver des solutions de garde d'enfants sur le secteur. Ainsi avec l'aide de Chrystèle CHIRON, il a rencontré Madame Sylvie JOVILLARD, élue en charge de la petite enfance au sein de la CCBBP afin d'échanger et de regrouper des informations en vue de mener une étude de projet sur une MAM.

En parallèle, un questionnaire a été adressé auprès de 70 familles de la commune. Lors du prochain conseil, de plus amples informations seront transmises par Chrystèle CHIRON.

Parcelle communale de la rue du centre:

Madame Micheline PRESLE a effectué une demande d'achat de 100 m² sur la parcelle 614 le long de son bâti. Après concertation le conseil municipal va lui faire une proposition d'échanges avec 100 m² de la parcelle 615 et avec à sa charge les frais de notaire.

PCAET (plan climat air énergie territorial) :

Rappel des sujets abordés lors de la 1^{ère} réunion et des points retenus. Mr Le Maire présente les commissions et les premiers retours d'inscriptions des élus dans les commissions et appelle à candidatures complémentaires des élus pour les différentes commissions de travail.

Fleurissement :

Jean-Michel MOOS a beaucoup travaillé sur le sujet afin de s'adapter aux nouvelles thématiques de développements durables et la prise en compte des problèmes climatiques et d'eau : Passer de plantes annuelles à des plantes vivaces résistantes à la sécheresse, choix de limiter le fleurissement en bac, choix de plantation adhoc.

Plateau « carrefour boulangerie » :

Le projet initial de plateau boulangerie – chemin de Grande Terre avait été rejeté car le coût de 30000 à 40000 euros était trop élevé. Monsieur Le Maire a proposé un projet de plateau boulangerie – Route de Montezain. Il est décidé d'attendre les effets de l'aménagement de la RD 70 pour décider et envisager de nouveaux équipements de sécurité.

Syder :

Jacques Montoloy informe d'une prochaine réunion le 3 mai pour le plan performantiel qui consiste à réaliser des économies. L'extinction nocturne sera revue au passage des ampoules en leds.

Concert SAR :

Romain Presle s'occupe de l'organisation d'un concert avec un groupe Sud Américains pour le samedi 6 avril 2024 à 18h00.

Séance ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

Philippe SOLER, Maire.

